Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20261112-2026_070-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Hervé JARNOT, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusées : Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX

Date de convocation : le 4 novembre 2026

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GAUDIN

Objet :
Convention relative au classement des archives sur 2027

M. le Maire expose à l'assemblée que les archives communales constituent un patrimoine historique et administratif dont la commune doit contractuellement et légalement assurer la bonne conservation, le tri et le classement, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine.
Afin de résorber le retard de traitement documentaire, d'isoler les documents à éliminer réglementairement et de faciliter l'accès aux documents administratifs, il est proposé de confier une mission d'organisation, de traitement et de classement des fonds au Service des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

Cette intervention se déroulera au cours de l'année 2027 et fera l'objet d'une convention spécifique entre la Commune et le Département, fixant les modalités techniques et financières de l'opération.

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention afférent, précisant notamment :

- La nature de la mission : Opérations de tri, de classement, l'inventaire des archives vivantes et intermédiaires de la commune et la rédaction des procès-verbaux d'élimination.
- Le calendrier : Intervention planifiée sur le second semestre 2027.
- Le coût de la mission :
  Coût journalier fixé à 178.00 € à quoi il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.
- Durée d'intervention : 5 jours sur 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents (13 votes pour) :

- APPROUVE les termes de la convention annexée à intervenir avec le Département d'Ille-et-Vilaine pour le traitement et le classement des archives de la commune au cours de l'année 2027.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- DIT que les crédits nécessaires au financement de cette mission seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2027 à l'article 6288.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr